

## FICHE DE PRESENTATION

1. Géopolitique de la France dans le Pacifique Sud.
2. CC MONAQUE Xavier
3. 29 février 2000
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique.
6. En raison de l'ancienneté de sa présence dans la région, de son influence positive sur sa stabilité, la France peut légitimement se compter au nombre des nations riveraines du Pacifique. Cet immense océan relie entre elles les plus grandes puissances économiques du monde. Une énorme proportion des richesses s'échangent donc grâce aux lignes maritimes qui le traversent. Les territoires que notre pays y possède lui donnent l'une des plus grandes zones économiques exclusive. Pourtant, longtemps mal intégrée à la vie de la région, parfois mise au ban pour ses maladresses ou à cause de ses essais nucléaires, la France a pu développer un sentiment obsidional dans ce monde majoritairement anglo-saxon.
7. Pacifique ; Océanie ; Nucléaire ; Territoires d'Outre-Mer.

# S O M M A I R E

## INTRODUCTION

- 1-Un espace immense : le Pacifique ;
- 2- Une zone aux enjeux économiques majeurs ;
- 3- Océanie ou Pacifique Sud ?
- 4-La place de la France ;
- 5-Une normalisation en vue ;
- 6- Un attachement affirmé, une présence militaire constamment maintenue ;
- 7- Itinéraire.

## LA CARTE DU PACIFIQUE SUD

### A - Quelques terres perdues dans un espace immense.

- 1-Les distances et les superficies;
- 2-Les milieux naturels .

### B - Le peuplement originel

- 1-Les premiers navigateurs du Pacifique Sud ;
- 2-L'héritage.

### C – Les découvreurs européens

- 1-Magellan ;
- 2-Les précurseurs : Espagnols et hollandais ;
- 3- Les explorateurs ;
- 4-Les colonisateurs ;
- 5-Les missionnaires, le fait religieux.

## LES DONNEES ECONOMIQUES

### A- Une situation économique contrastée .

- 1- Des ressources naturelles inégalement réparties ;
- 2- Une démographie parfois inquiétante ;
- 3- Un tourisme qui peine parfois à démarrer.
- 4- Des prestations particulières ;
- 5- Des écarts de PIB importants.

## B- Le Pacifique, Méditerranée du XXIe siècle ?

- 1- De grandes puissances riveraines;
- 2- Un intérêt stratégique avéré;
- 3- Les perspectives.

## C- La place du Pacifique Sud.

- 1- Des systèmes politiques divers ;
- 2- Des pays en voie de développement ?
- 3- Les petites économies insulaires (PEI).

## **LES RELATIONS**

### A- Les influences extérieures.

- 1- L'URSS puis la Russie ;
- 2- L'Australie ;
- 3- La Chine ;
- 4- Les Etats Unis ;
- 5- Le Japon ;
- 6- L'Union Européenne.

### B- La position française.

- 1- Les essais nucléaire ;
- 2- Les conséquences ;
- 3- Le Rainbow Warrior ;
- 4- L'affaire Néo-Calédonienne ;
- 5- Le statut de nos territoires.

### C- des structures en devenir.

- 1- Les alliances régionales ;
- 2- La Commission du Pacifique Sud ;
- 3- Le Forum du Pacifique ;
- 4- Le traité de Rarotonga ;
- 5- Les perspectives nouvelles.

## **CONCLUSION**

- 1-Un intérêt stratégique limité ;
- 2- Une responsabilité morale.

## INTRODUCTION

Le Pacifique est le plus grand des océans, il couvre une superficie de 186 millions de kilomètres carrés. Son peuplement initial par les populations indo-malaises des archipels du sud fut une aventure unique dans l'histoire de l'humanité et prit plus de mille ans. Son immensité a longtemps résisté à l'exploration des navigateurs occidentaux. L'inventaire de ses nombreuses îles ou archipels n'a été complété que tardivement.

L'intérêt stratégique de la zone a été maintes fois souligné : les flots du Pacifique relient les plus grandes puissances économiques de la planète alors que ses routes maritimes transportent en valeur plus de la moitié du commerce mondial.

Certains voient là le centre de gravité du monde pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, succédant à la Méditerranée puis à l'Atlantique.

Toutes ces constatations superlatives ne s'appliquent pas sans ajustement à la partie de cet océan située au sud de l'Equateur : on trouve là un ensemble extrêmement morcelé, très hétérogène des points de vue économique ou politique, mais dont le poids sur le reste du monde est presque négligeable comparé aux écrasantes puissances des riverains du nord.

C'est dans cette zone sud que la France est présente avec ses territoires d'outre-mer : Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna.

La désignation de « Pacifique Sud » a été introduite pendant la dernière guerre mondiale par les Américains. Mieux que celle d'Océanie, plus poétique, mais aux contours plus flous, elle rend compte d'une réalité stratégique.

Les terres du Pacifique Sud sont usuellement réparties entre : Mélanésie, Polynésie et Micronésie. A son tour, la Mélanésie comprend les grandes terres de la région, c'est à dire la Papouasie Nouvelle Guinée, la Nouvelle Calédonie, les Salomon, les Fidji. La Polynésie est un espace immense contenant la Polynésie Française, Wallis et Futuna, Tuvalu, Kiribati, Cook, Tonga, les Samoa (occidentales et américaine), Niue, Pitcairn, la Nouvelle Zélande et l'île de Pâques. La Micronésie regroupe les Marshall, les Mariannes, Guam, Palau et Nauru. L'Australie n'appartient pas théoriquement à cet ensemble. Pourtant, son poids économique et humain l'impose comme partenaire. Hawaï appartient incontestablement au monde Polynésien mais d'une manière un peu particulière en tant que cinquantième Etat des Etats Unis d'Amérique. Il en sera parfois question.

Dans cet ensemble, la France occupe une place particulière. L'éloignement de la métropole a longtemps contribué à un certain désintérêt pour la région. Au contraire, pendant la trentaine d'années que durèrent les essais nucléaires, son importance a été considérée comme vitale. Les essais nucléaires français, atmosphériques puis souterrains, ont soulevé dans la région les protestations que l'on sait et conduit en 1985 à la regrettable affaire du Rainbow Warrior. Parallèlement, la situation en Nouvelle Calédonie se détériorait au point de rendre nécessaire l'assaut de la grotte d'Ouvéa le 5 mai 1988.

Pendant des siècles, ces terres ont représenté dans l'imaginaire de nos compatriotes quelque chose comme « les îles du bon sauvage », rêvées par Jean-Jacques Rousseau puis découvertes par Antoine de Bougainville. Nos possessions ont, du temps du Centre d'Expérimentation du Pacifique, représenté une pomme de discorde avec les autres Etats de la région. La fin des essais coïncide avec un intérêt renouvelé de la métropole et intervient à un moment favorable

de l'évolution des relations internationales dans la zone. Grâce à son poids au niveau international, la France a sans doute un rôle important à jouer dans les organisations régionales où elle est désormais mieux accueillie.

« Confetti de l'Empire » les plus éloignés de la métropole, la population de nos territoires du Pacifique ont fait la preuve de leur attachement par leur comportement et leurs sacrifices au cours des deux conflits mondiaux.

En retour, une présence militaire importante et continue s'y est maintenue, pleinement intégrée à la vie des territoires et facteur de cohésion des archipels. Le niveau de cette présence a été maximal quand il a fallu assurer la sécurité et l'environnement des essais nucléaires, il retrouve maintenant son étiage normal, continuant à irriguer les économies locales.

Pour étudier la géopolitique de cette zone, nous commencerons par une description physique puis humaine. On y verra la disproportion entre l'immensité de l'océan et l'exiguïté des terres habitables.

Dans une seconde partie, nous aborderons les enjeux économiques de la région, en soulignant la dissymétrie entre le nord du Pacifique où les Etats Unis et le Japon se font face et le sud où les économies sont souvent embryonnaires.

Enfin, nous analyserons les relations internationales en tentant de montrer l'intérêt pour la France d'apporter sa pierre aux constructions en cours, contribuant par là même à jouer le rôle positif qu'on lui reconnaît déjà.

# LA CARTE DU PACIFIQUE SUD

## A - Quelques terres perdues dans un espace immense.

### **1-Les distances, les superficies.**

L'immensité du Pacifique (plus de 180 millions de km<sup>2</sup>) est la première de ses caractéristiques qui frappe l'œil de l'observateur. Cette superficie est supérieure à celle de l'ensemble des terres émergées dans le monde.

Dans l'océan Pacifique, les distances frappent par leur énormité et expliquent à elle seules la difficulté qu'il y eut à explorer sa surface, à en inventorier les îles, à dessiner précisément les terres.

Voici quelques unes des distances qui séparent ces terres :

Papeete et Valparaiso : 7900 kilomètres ;

Papeete et Sydney : 6200 kilomètres ;

Auckland et Panama : 12000 kilomètres.

Les cartes des pages 30 et 31 illustrent le faible taux de remplissage de cette partie du monde. « L'isolement océanique » calculé par François Doumenge et cité par Hervé Couteau Bégarie dans « Géostratégie du Pacifique » est le rapport entre la surface émergée de l'ensemble insulaire et celle de la zone d'exploitation économique exclusive qui l'entoure.

Cet indicateur atteint ici ses valeurs maximales, avec à titre d'exemple pour nos territoires :

91 pour la Nouvelle Calédonie, 1176 pour Wallis et Futuna, 1541 pour la Polynésie Française.

Au Kiribati, la zone économique atteint l'énorme superficie de 3,5 millions de km<sup>2</sup> pour seulement 811 Km<sup>2</sup> de territoire émergé.

Pour compléter cette description du géant, il faut mentionner la profondeur de l'océan qui atteint son record mondial dans la fosse des Mariannes à plus de 11000m.

### **2-Les milieux naturels .**

On distingue classiquement les îles hautes et les atolls. Leur formation est dans les deux cas imputable à l'activité volcanique due à la tectonique des plaques. Des volcans sous-marins sont à l'origine des deux catégories. Dans le premier, celui des îles hautes, le cône basaltique émerge et s'entoure d'une barrière corallienne délimitant un lagon. Pour l'atoll au contraire, seule la partie corallienne émerge. Le corail, élément vivant ne dépasse pas quelques mètres de hauteur au dessus du niveau de la mer.

L'atoll est un milieu fragile. Sa faible altitude le rend particulièrement vulnérable à la violence des tempêtes tropicales. La barrière de corail forme souvent un obstacle continu aux navires. Quand des passes existent, elles sont soumises à de violents courants. Ceux ci sont amplifiés par le phénomène de « l'ensachage » qui désigne le remplissage du lagon par les vagues. Le corail est vulnérable et peut introduire dans la chaîne alimentaire des poissons la mortelle cigüatera.

La végétation est tropicale sur les îles hautes où le relief favorise les précipitations.

Certaines îles hautes ne possèdent pas de barrière corallienne, c'est par exemple le cas des îles Marquises. Leur accès en est facilité, mais a contrario, les ports sont moins bien protégés et soumis au ressac.

Le climat sur les îles de cette zone est presque partout tropical. Les saisons ne sont pas très marquées. Les alizés d'est rafraîchissent agréablement l'atmosphère. Les terres les plus australes connaissent un climat tempéré.

## **B - Le peuplement originel.**

### **1-Les premiers navigateurs du Pacifique Sud.**

Les premiers habitants du Pacifique Sud furent des navigateurs absolument prodigieux dont les techniques, malheureusement perdues pour nombre d'entre elles ont permis la découverte et le peuplement de la plupart des terres émergées jusqu'à Hawaï .

Thor Heyerdal, avec son Kon Tiki a montré la possibilité matérielle d'un peuplement provenant de l'est : son exploit lui a permis de relier le Pérou à un atoll des Tuamotu. Pourtant, on sait maintenant que les premiers habitants du Pacifique sud sont arrivés par l'ouest.

Le point de départ de cette migration porte, dans les légendes polynésiennes, le nom mythique d'Hawaï ki. On situe ce lieu approximativement en Malaisie ou aux Philippines. Jean Lartéguy, dans son ouvrage sur Tahiti, fait le rapprochement entre le peuple des Moï s des hauts plateaux vietnamiens et les polynésiens. Il s'appuie sur une ressemblance physique qu'il trouve frappante, mais aussi sur la similitude du nom que se donne les deux peuples : Moï s et Maoris, mots dont la prononciation dans chacune de leur langue est très similaire. D'autres ressemblances culturelles sur les croyances religieuses en particulier étayent cette thèse.

Cela permettrait donc de remonter encore plus loin qu'Hawaï ki. Quoiqu'il en soit, ce peuple de marins extraordinaires entreprit d'abord de traverser la Mélanésie 1000 à 2000 ans avant notre ère. D'île en île, le flot atteint Raiatea aux îles Sous le Vent en Polynésie Française. De cette île sacrée, les migrations repartirent en direction des Tonga atteints 500 ans avant JC puis les Samoa dans les premières années de l'ère chrétienne, les Marquises au IXe siècle, les Hawaï vers l'an mille, la Nouvelle Zélande vers le milieu du XIIe siècle.

Ce peuplement effectué avec des moyens extrêmement rudimentaires force l'admiration. En effet, les océaniens ont dû pour le réaliser , accumuler des connaissances empiriques permettant de relier les uns aux autres ces points minuscules perdus dans l'immensité maritime. On ne saura jamais quel tribut ces expéditions ont payé à la mer au cours des âges, combien de flottes se sont perdues, consommant leurs réserves de vivres jusqu'au bout sans jamais toucher une terre. Combien de coques ont craqué sous la violence des tempêtes, combien se sont déchirées sur les récifs.

Leurs navires utilisés pour ces voyages étaient des pirogues doubles reliées par un plancher où l'on pouvait installer des animaux domestiques, des plants et des graines qui devaient permettre à l'arrivée de reconstituer des moyens de subsistance. Leur science de la construction navale venait à bout du problème délicat de la liaison entre les différents éléments composant cet ensemble : il fallait qu'elle soit tout à la fois robuste et souple pour résister aux vagues.

Il est à noter que les voiliers construits selon les technologies les plus récentes pour repousser les limites de la vitesse sur l'eau, s'inspirent très directement des réalisations océaniques (praos).

L'observation des astres, favorisée par les nuits sans couverture nuageuse, a sans doute permis à ces navigateurs de découvrir le moyen de naviguer à latitude constante en observant l'élévation des constellations sur l'horizon.

Les oiseaux migrateurs ont pu fournir de précieuses indications comme les pluviers dorés qui sont capables d'aller de Tahiti à Hawaï, ou les coucous à longue queue qui vont jusqu'en Nouvelle Zélande.

Les pirogues de ces expéditions se déployaient en râteau pour ne pas risquer de passer à proximité d'une terre sans la voir : la visibilité d'un atoll à partir d'un tel navire n'excède pas quelques dizaines de kilomètres. On devait guetter avec soin tout indice de présence d'une terre : odeur, présence de nuage ou d'oiseau.

Mais sans doute d'autres techniques plus spectaculaires ont été perdues. Parmi celles qui ont été conservées, on connaît en revanche le stupéfiant système utilisé dans les îles Marshall. Le principe en est le suivant : les alizés très réguliers lèvent sur la mer des trains de vagues qui répondant aux lois de la mécanique des ondes, se diffractent quand elles rencontrent un obstacle, en l'occurrence une île. Ces perturbations créent des interférences. Les océaniques ont appris à observer les nœuds et les ventres de ces phénomènes et à s'en servir pour déterminer leur position.

## **2-L'héritage.**

Le régime foncier traditionnel de l'Océanie est très particulier et fondé sur des bases communautaires. Le système est très compliqué et une de ses conséquences indirectes a été la protection foncière des autochtones. L'aliénation des terres est en effet un casse tête tel que leur acquisition par des étrangers est quasi impossible. Les grandes sociétés qui exploitent les richesses minérales ou minières de Papouasie Nouvelle Guinée, peinent à s'approprier les terres qu'elles convoitent ; c'est ainsi que 97% des terres appartiennent encore à des groupes coutumiers.

En Polynésie Française, l'acteur Américain Marlon Brando a dû renoncer à l'acquisition « à tout prix » d'un îlot dans les Îles Sous le Vent en raison du trop grand nombre de propriétaires indivis qui aurait condamné la transaction à la contestation. Il est vrai qu'il put se rabattre sur l'atoll de Tetiaroa, qu'il put acheter en raison de son statut particulier de terre royale.

Les sociétés traditionnelles de Mélanésie ou de Polynésie sont donc largement communautaires. L'exercice du pouvoir s'y appuie largement sur la recherche concertée d'un consensus. Ces caractéristiques ont été remises au goût du jour par Ratu Mara, homme politique Fidjien qui inventa l'expression du « Pacific Way » pour désigner ce modus vivendi à promouvoir entre les Etats nouvellement indépendants de la région.

De leurs ancêtres, hardis navigateurs sur la haute mer, les océaniques ont gardé une aptitude remarquable à survivre sur la mer. On peut penser qu'ils ont perdu le titre de meilleurs marins du monde, ils sont à coup sûr les meilleurs naufragés. Les histoires de dérives interminables de bateaux tombés en panne entre deux îles et dont les occupants sont finalement retrouvés miraculeusement vivants des semaines plus tard, sont courantes.

## **C – Les découvreurs européens**

## **1- Magellan.**

Les Vikings peut être , les chinois sûrement ont connu les flots du Pacifique, mais l'histoire de l'exploration du Pacifique par les européens commence au XVIe siècle. C'est d'abord Vasco Nunez de Balboa qui traverse en 1513 l'isthme de Panama. Brandissant son épée, il prend possession de la mer au nom du roi d'Espagne...

Magellan, propose sans succès ses services au roi du Portugal : il est persuadé qu'une route vers les épices peut être trouvée en empruntant un passage entre l'Atlantique et la mer aperçue par Balboa et dont il croit, suivant en cela l'avis des géographes du temps que la traversée sera rapide. Magellan obtient l'autorisation de tenter sa chance auprès d'une autre puissance et c'est l'Espagne dont le souverain Charles Quint est mieux inspiré qui sera son commanditeur. Le premier tour du monde part de San Lucar près de Cadix le 20 septembre 1519. Des cinq navires qui la composent, seule la Victoria reviendra à son point de départ le 6 septembre 1522, ramenant 18 hommes seulement sur les deux cent soixante cinq qui étaient partis trois ans plus tôt. Ce voyage ne fut possible que grâce aux extraordinaires qualités du chef de l'expédition. Le bilan des découvertes est prodigieux et contribuera notablement à la prospérité Espagnole. Cinquante ans après, c'est la nation la plus riche du monde et « le soleil ne se couche pas sur son empire ». L'expédition traverse le Pacifique dans des conditions épouvantables. Après la découverte et le franchissement du détroit qui portera le nom de son chef, elle fait route pour traverser ce qu'elle pense être un étroit bras de mer. La désillusion est cruelle : il faut cent dix jours de mer pour toucher la première terre dans l'archipel des Mariannes. Magellan a probablement traversé l'archipel des Tuamotus sans les voir, ses équipages sont épuisés et décimés par la famine et la maladie. Magellan lui même a été tué par les indigènes des Philippines. C'est son second, Sebastian El Cano qui aura la gloire de boucler ce premier tour du monde.

L'exploit inspirera d'autres navigateurs.

## **2- Les précurseurs : Espagnols et hollandais.**

En 1567 Mendana, un Espagnol découvre les Salomon qu'il décrit comme un paradis terrestre puis les Marquises lors d'une seconde expédition .

La suprématie Espagnole dans le Pacifique est incontestée jusqu'au début du XVIIe siècle, c'est alors que les Hollandais se lancent à leur tour sur ses flots, à la suite d'Olivier Van Noort. Il s'agit de briser le monopole ibérique sur les épices. La compagnie hollandaise des Indes sera l'instrument d'une habile politique d'établissement et de commerce. En 1605, William Janzoon découvre les rivages de l'Australie. En 1610, deux marins d'Amsterdam, Jacob Lemaire et Guillaume Schouten partent à la recherche de voies maritimes nouvelles et surtout non contrôlées par les Espagnols ; ils font route au sud sans franchir le détroit de Magellan et franchissent un cap avant de voguer sur le Pacifique. Ils donnent à cette pointe le nom de leur navire : ce sera le cap Horn. Ils découvrent ensuite les Tonga avant de rejoindre Java. En 1642, Tasman, Hollandais lui aussi, parti de l'Océan Indien à la recherche du continent austral découvre la Tasmanie puis la Nouvelle Zélande où les habitants s'opposent à tout débarquement. Le jour de Pâques 1742, Roggeven découvre une île où d'impressionnantes statues semblent veiller sur les flots. Les premiers français à naviguer dans le Pacifique sont des malouins, quelques années plus tard. Mais déjà, l'ère des pionniers cédait la place à celle des explorateurs ; à partir du milieu du XVIIe siècle, les grandes expéditions ne sont plus des initiatives de négociants privés mais sont plutôt commanditées par les Etats avec un objectif affiché de connaissance scientifique.

### **3-Les explorateurs**

Le voyage de l'anglais Anson en 1740 n'est pas dénué de préoccupations commerciales, mais par la moisson d'information qu'il rapporte et publie, il est digne d'inaugurer la série des grands voyages d'explorations et de marquer la fin d'une époque où cartes, découvertes et renseignements nautiques sont jalousement cachés de manière à procurer à leurs inventeurs les plus grands bénéfices possibles.

En 1766, Samuel Wallis part pour un voyage d'exploration durant lequel il reconnaît plusieurs atolls des Tuamotu. En juin 1767, il est le premier européen à toucher Tahiti. Bougainville l'y suivra dix mois plus tard. Il prend possession de l'île au nom du Roi de France et en ramène une description sans doute exagérément idyllique à laquelle les idées Rousseauistes du « bon sauvage » ne sont pas étrangères.

Le 26 août 1768, James Cook quitte Plymouth à bord de l'Endeavour. Sa route l'amène tout d'abord à Tahiti, pour y observer un rare événement astronomique : l'alignement du soleil et de Vénus. Par la suite, il reconnaît et cartographie les côtes de la Nouvelle Zélande, donnant au passage son nom au canal qui sépare les deux grandes îles. Il explore encore les côtes est de l'Australie (Botany Bay) avant de rentrer en Angleterre. Deux autres voyages suivront, au cours desquels le navigateur rassemblera une quantité impressionnante de connaissances, dressant les cartes de nombreuses îles : Tahiti, Nouvelles Hébrides, Niue, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande. En 1773, il découvre un archipel auquel il donne son nom et qui sera déclaré protectorat britannique en octobre 1888.

Son troisième voyage l'amène au début de l'année 1778 aux îles Hawaï où il trouvera la mort, tué par les autochtones anthropophages.

Lapérouse, lui quitte Brest en août 1785, avec l'Astrolabe et la Boussole. Il fait un voyage d'un grand intérêt, découvrant les Samoa où son second Fleuriot de Langre est assassiné par les indigènes dans une anse qui porte encore le nom de « Massacre Bay ». Après un passage en Australie et en Nouvelle Zélande, l'expédition disparaît mystérieusement. D'Entrecasteaux et Huon de Kermadec envoyés à son secours en 1791, ne reviendront pas non plus de leur voyage, mais la Recherche et l'Espérance, leurs deux navires rentreront à bon port avec de nombreuses observations scientifiques. C'est Dumont d'Urville qui aura l'émotion et l'honneur de retrouver la trace de La Pérouse ; parti en 1826, il complète l'étude du Pacifique en rapportant le relevé de 4000 km de ses côtes. Par une chance extraordinaire, il retrouve des traces de l'expédition de son illustre devancier puis des preuves indiscutables de son naufrage à Vanikoro. Lors de ce voyage puis d'un second en 1836, Dumont d'Urville dresse de nombreuses cartes et confirme nombre de prises de possession au nom de la France. Il annonce l'ère suivante, celle des colonisateurs.

### **4-Les colonisateurs.**

En 1841, l'amiral Dupetit-Thouars, commandant de la station Navale du Pacifique établit le protectorat français sur Tahiti et sur les îles Marquises.

La grande île de Nouvelle-Guinée fut colonisée dans sa partie orientale en 1884. L'Allemagne s'installa au nord et la grande Bretagne au sud. Sa partie occidentale (Irian Jaya) appartenait depuis 1828 à la Hollande.

La partie est fut jusqu'en 1975 placée sous mandat de la SDN puis de l'ONU. Ce mandat était attribué à l'Australie qui conserve à ce jour un regard attentif sur le pays. L'Irian Jaya, est passée après 1963 sous le contrôle de l'Indonésie qui y a mené une politique de peuplement par des populations javanaises. Il est possible que les récents événements du Timor donneront des idées aux activistes des mouvements Papous dont la colonisation massive voulue par Jakarta (plus de 600000 colons) n'a pas su venir à bout.

Les Fidji, découvertes par le hollandais Tasman en 1643 devinrent pourtant britanniques en 1874.

L'île sud de La Nouvelle Zélande, reconnue par Cook était occupée par les britanniques au moment où Londres décidait d'en faire une colonie soumise à l'autorité de l'Australie. Sur place, le gouverneur Hobson réussit alors à obtenir le ralliement des chefs coutumier de l'île du nord et fait reconnaître l'ensemble comme une colonie sans lien de subordination avec l'Australie. En 1907, elle reçoit le statut de dominion.

En 1853, les marins de la Grande Bretagne arrivent quelques heures après l'expédition française de l'amiral Febvrier-Despointes qui prend possession de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie le 24 septembre, ainsi que de l'île des Pins le 29 du même mois.

Les Salomon dont la capitale, Honiara est située sur l'île de Guadalcanal deviennent britanniques en 1899.

Le 14 juin 1900 a lieu l'annexion de Hawaï qui devient le 50ème Etat des Etats Unis.

En 1900 Niue devient protectorat britannique avant son annexion pure et simple. En 1906, les Nouvelles Hébrides, enjeu d'une rivalité colonisatrice franco-anglaise deviennent condominium, avant d'accéder à l'indépendance en 1980 sous le nom de Vanuatu.

Après la guerre de 1898 contre les Etats Unis qui s'emparent des Philippines, l'Espagne perd une grande partie de son influence et de ses possessions dans la région. En 1947, les Philippines deviennent un Etat indépendant; des baux emphytéotiques laissent aux Etats Unis le libre usage de 23 installations diverses. La Russie, représentée dans le Pacifique par des explorateurs et quelques possessions s'efface après la guerre contre le Japon et les défaites de Port Arthur et Tsushima. Après 1918, c'est au tour de l'Allemagne.

Comme les autres composantes de l'Union Française, les territoires français du Pacifique eurent à se prononcer en 1958 pour leur maintien au sein de la République ou pour l'accession à l'indépendance. Ce vote montra que l'ensemble de la population souhaitait rester française.

#### **4-Les missionnaires, le fait religieux.**

Les habitants des îles du Pacifique ont été convertis au christianisme par les missionnaires de nombreuses sociétés britanniques ou de congrégations françaises jésuites ou mariste. On peut imaginer que la vie simple au bord de l'eau qu'ils ont de tous temps menée porte au mysticisme. Les croyances traditionnelles mettaient déjà en scène des dieux terribles et des interdits puissants (le tabou). Catholiques et protestants se sont disputé les âmes. La ferveur religieuse a parfois débordé dans la sphère politique...

A la fin du XIXe siècle, il y avait en Océanie un missionnaire pour 1000 insulaires, alors qu'à la même époque l'Afrique devait se contenter d'un pour 50000...

Après la découverte par Wallis, les évangélistes de la Société des Missions de Londres débarquent à Tahiti dès 1797. Ils abandonnent les lieux entre 1799 et 1809. La première mission catholique s'établit en Polynésie en 1834. Prenant appui sur les coutumes locales, l'Eglise Catholique réussit à s'enraciner fortement parmi les populations locales.

A Wallis et Futuna, ce sont les missionnaires maristes français qui convertissent les populations dont les rois locaux qui demandent en 1842 le protectorat français. Une réponse favorable est donnée en 1887.

Les habitants de l'île de Pitcairn, descendants des mutins de la Bounty ont abandonné depuis 1886 la religion anglicane pour adopter la foi des adventistes du septième jour. Conformément à ses prescriptions, ils ont depuis abandonné l'élevage des porcins et choisi le samedi comme jour du repos hebdomadaire.

Les Mormons ont, eux aussi réalisé de nombreuses conversions en Polynésie, ce qui crée des liens privilégiés entre certaines de ces communautés et l'Etat de l'Utah aux Etats Unis qui est la capitale du mouvement religieux.

Le protestantisme est le vecteur de valeurs dominantes en Océanie. Ces valeurs sont intégrées par les populations à tel point que leur importance égale, même pour les leaders politiques qui y sont le plus attachés celles de leur identité îlienne héritée des ancêtres navigateurs venus de l'ouest.

L'affaire Pritchard témoigne de l'importance du fait religieux et de ses implications dans la vie politique océanienne. Le pasteur Pritchard était consul britannique à Tahiti en 1844. Il fut expulsé du territoire par l'amiral Dupetit Thouars qui voyait en lui un activiste à la solde des Britanniques. Cette expulsion suscita un vif ressentiment en Angleterre.

Les églises chrétiennes ont participé activement à la formation des élites locales dont beaucoup ont trouvé à leur tour leur voie dans le clergé. Walter Lini, le leader qui a conduit le Vanuatu à son indépendance est pasteur anglican. Jean Marie Tjibaou, lui était prêtre catholique, il fut en 1966, vicaire à la cathédrale de Nouméa.

Notons que si tout protestantisme dans le Pacifique n'est pas anglophone puisque beaucoup de Tahitiens par exemple, sont protestants, le catholicisme, lui est presque exclusivement francophone. Dans l'inconscient collectif, il est associé à la France. L'adhésion majoritaire des populations chinoises de Polynésie au catholicisme a pu être interprétée comme une allégeance au pouvoir métropolitain.

# LES DONNEES ECONOMIQUES

## A- Une situation économique contrastée .

### **1-Des ressources naturelles inégalement réparties.**

L'Océan Pacifique dispose d'importantes ressources énergétique, même si sa région sud n'est pas la plus généreusement pourvue : 50% des réserves mondiales de gaz, de charbon et d'uranium appartiennent à la région, ainsi que 21% du pétrole.

On trouve au sud des richesses minières : phosphates à Nauru, Nickel et chrome en Nouvelle Calédonie, or aux Fidji. Deux gisements de phosphate situés sur des territoires français ont été exploités jusqu'à épuisement : à Walpole au large de la Nouvelle Calédonie jusqu'en 1942 et à Makatea entre Tahiti et les Tuamotu.

Mais ces richesses naturelles ont parfois été exploitées d'une manière exagérément intensive ou ont subi les aléas du marché des matières premières. C'est ainsi que le nickel qui fit les grandes fortunes calédoniennes, a perdu de son intérêt et ne répond plus aux attentes du pays en raison de son abondance sur le marché mondial depuis la fin des années 70.

Les phosphates de Nauru ont été exploités du temps du mandat de l'ONU qui la plaçait sous la tutelle conjointe de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et de la Grande Bretagne. Cette exploitation a donné lieu à un contentieux entre l'Australie et Nauru. Une transaction entre les deux Etats (417 MF) a réglé la question de la remise en état des terres à phosphates.

Le bois est une production appréciée sur les marchés internationaux, mais son exploitation inconsidérée peut mettre en péril les essences et même les milieux naturels dans lesquels elles sont situées . C'est le cas au Vanuatu, aux Salomon et en Papouasie Nouvelle Guinée.

En dehors de ces quelques privilégiés, les ressources sont rares. Les PNB par habitant traduisent fidèlement ces écarts. C'est ainsi que le chiffre est de 1000 dollar par habitant en Papouasie Nouvelle Guinée alors qu'il atteint 25000 dollar pour les Etats Unis (Hawaï ).

Les Fidji possèdent une économie diversifiée, avec une base agricole (sucre), mais aussi une production textile qui lui est devenue très supérieure en valeur.

En Papouasie Nouvelle Guinée, l'agriculture fait à ce jour vivre 85% de la population. Les productions sont le coprah et l'huile de coco, l'huile de palme, le cacao, le café, le sucre, le bois et l'hévéa. Des mines d'or, d'argent et de cuivre complètent les revenus.

Aux Tonga, 70% de la population vit de l'agriculture : exportation vers le Japon d'une variété de citrouille : « la squash ».

La pêche est une ressource bien répartie. Certaines îles comme les Samoa américaines parviennent à en tirer des revenus à l'exportation. Clipperton, atoll désolé, est entouré d'eaux extrêmement poissonneuses qui ont justifié l'installation d'une base de pêche.

La pêche est un enjeu majeur dans le Pacifique. On y réalisait déjà en 1986 65% des prises mondiales, pour un tonnage de 2,3 millions de tonnes. Les espèces concernées sont pélagiques : thons maquereaux ou marlins.

Un peu plus de la moitié du thon en conserve -et un peu moins de la moitié du thon frais - produit dans le monde est pêché dans les ZEE du Pacifique Sud.

C'est une pêche principalement industrielle qui est pratiquée avec l'aide de moyens techniques modernes et coûteux qui ne sont pas, en général à la portée des petits Etats îliens. On pêche à la canne, à la senne, à la palangre, au filet dérivant, on utilise des hélicoptères pour repérer les bancs de poisson. Les lieux de pêche se déplacent du nord vers le sud à mesure que les stocks de poissons s'épuisent. Les principaux pays à pratiquer cette pêche sont le Japon, Taï wan, la Corée du Sud, les Etats Unis, l'Indonésie, les Philippines et la Thaï lande.

Cette pêche n'est que d'un faible profit pour les habitants du Pacifique Sud qui doivent souvent se contenter des compensations financière qu'ils réussissent à obtenir en échange de droits de pêche.

Les nodules polymétalliques qui jonchent les fonds marins contiennent des métaux recherchés. Toutefois, ceux ci peuvent être extraits à des coûts inférieurs sur la terre ferme. Cette ressource qui fut l'un des enjeux majeurs des négociations sur le droit de la mer reste largement virtuelle.

## **2-Une démographie parfois inquiétante ;**

Sur l'ensemble de la zone, y compris l'Australie, le taux de natalité moyen s'établit à 19‰, ce chiffre traduit mal les disparités avec des taux de 15 et 16 pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors qu'il est de 38‰ au Vanuatu et de 40‰ aux Salomon. La population passerait ainsi de 30 millions d'habitants à ce jour à 40 en 2025.

Pour faire face à cette augmentation de leur population beaucoup de petits Etats se tournent vers l'émigration d'une proportion significative de leur population :

61% de la population des îles Cook vit en Nouvelle Zélande. Les Samoan américains sont plus nombreux à vivre à Hawaï ou sur la côte ouest des Etats Unis que dans leurs îles.

15 % de la population des Samoa occidentales vit en Nouvelle Zélande.

Au contraire, certaines îles ont reçu au cours de leurs relations avec des puissances coloniales, l'apport de populations allogènes parfois nombreuse et rendant difficile le consensus politique. C'est bien sur le cas en Nouvelle Calédonie, mais aussi aux Fidji par exemple.

## **3-Un tourisme qui peine parfois à démarrer.**

Les îles du Pacifique évoquent par leur seul nom des rivages vierges, des plages de sable blanc, des cocotiers, une douceur de vivre propre à attirer le citoyen stressé des pays les plus développés pour des vacances de farniente au soleil. En revanche, les distances à franchir font toujours monter la facture d'un séjour dans ces îles enchantées, si bien qu'il faut satisfaire un client exigeant et qui a payé cher son séjour en Eden. Toutes les îles ne parviennent pas à tenir ces promesses

Hawaï , 50eme Etat des Etats Unis possède des atouts magnifique pour attirer ses riches compatriotes. La magie polynésienne joue à plein, l'exotisme et le dépaysement sont à portée de la main, la monnaie est la même. C'est la Mecque du surf, sport inventé par les maoris. Les investissements sont à la hauteur du potentiel : golfs, hôtels de luxe offrent une qualité de service difficile à égaler. Il est à noter que le personnel est souvent d'origine allogène.

6,5 millions de touristes y passent chaque année.

Cet exemple place la barre très haut pour toutes les îles du Pacifique, qui ont souvent , elles aussi un potentiel naturel magnifique. Pourtant, bien souvent, l'éloignement, le manque d'investissements, les caractéristiques des populations locales ayant peu de goût et de

compétence pour les métiers du tourisme, constituent des freins puissants au développement de cette activité.

Cet état de fait préserve les îles du béton, ce dont on ne peut que se féliciter.

En Nouvelle Calédonie, de nombreux atouts existent pour attirer le touriste japonais ou australien, mais il est évident que l'image d'instabilité politique est capable de décourager nombre d'entre eux.

Guam reçoit chaque année 800000 visiteurs dont les trois quarts viennent du Japon. Les japonais sont d'ailleurs les principaux propriétaires du parc hôtelier.

Le tourisme aux îles Fidji rapporte 370 millions de dollar par an, soit vingt fois plus que la production sucrière. Les clients sont japonais, mais aussi sud-coréens.

#### **4-Des prestations particulières.**

Pour les micro-Etats du Pacifique, la recherche de revenus non liés à une production quelconque est une nécessité. C'est ainsi que nombre d'entre eux tirent d'importants revenus de leur production philatélique.

D'autres à l'exemple du Vanuatu tirent profit de l'enregistrement sur leur territoire de sociétés qui n'y ont pas d'activité réelle. Appliquée aux sociétés de transport maritime, cette pratique donne lieu à la délivrance de pavillon de complaisance. Ceux ci permettent aux nationaux d'Etats où les législations sociales sont contraignantes d'y échapper en enregistrant leurs navires dans un pays moins exigeant.

#### **5-Des écarts importants dans les PIB.**

Le tableau indique le PIB par habitant en US dollars. On trouvera entre parenthèses le nombre d'habitants, en millions.

<b>Mélanésie</b>		<b>Polynésie</b>				<b>Micronésie</b>	
Papouasie	1160	Polynésie	/	Samoa US	/	Marshall	/
Nouvelle Guinée	(4,4)	Française	(0,2)				(0,1)
Salomon	910	Wallis et Futuna	/	Samoa W	1120	Micronésie (fédération)	/
	(0,4)				(0,2)		(0,1)
Fidji	2440	Tuvalu	/	Niue	/	Guam	/
	(0,8)						0,2
Nouvelle Calédonie	/	Kiribati	/	Pitcairn	/	Palau	/
	(0,2)						0,002
Vanuatu	1200	Cook	/	Pâques	/	Nauru	/
	(0,2)						
		Tonga	/	Nouvelle Zélande	14340		
					(3,6)		

## **B-Le Pacifique, Méditerranée du XXIe siècle ?**

### **1-De grandes puissances riveraines.**

Le thème récurrent suivant lequel le Pacifique serait destiné à devenir l'océan du XXI<sup>e</sup> siècle s'appuie sur un certain nombre de considérations de bon sens que plusieurs auteurs ont répétées:

Les riverains du Pacifique sont parmi le pays les plus riches du monde : les Etats Unis et le Japon sont les deux géants qui fournissent des modèles de développement à tous les états de la région . Parmi ceux ci, certains en sont plus loin que le stade des promesses : Corée, Thaï lande, Taï wan ou Singapour, alors que d'autres sont des mastodontes du fait de leur potentiel humain, comme la Chine ou par leurs richesses naturelles comme la Russie.

## **2-Un intérêt stratégique avéré.**

En août 1945, les bombardiers qui emportaient les charges nucléaires qui furent larguées sur Hiroshima et Nagasaki décollèrent de l'île de Tinian dans les Mariannes.

Plus près de nous, dans le cadre d'essais préparatoires à la NMD ou New Missile Defense, nouvelle version moins ambitieuse de l'Initiative de Défense Stratégique, a eu lieu le 2 octobre 99 un tir d'interception à partir de l'atoll de Kwajalein dans les îles Marshall d'un Minuteman 2 tiré à partir de la base de Wandenburg en Californie. Cet essai réussi fut suivi d'une nouvelle tentative le 19 janvier 2000, qui fut un échec.

D'une manière plus générale, les îles du Pacifique présentent un intérêt stratégique du fait de leur position de terre rare au milieu d'une grande étendue maritime. C'est ainsi que la Grande Bretagne a installé en 1902 le premier câble trans-Pacifique qui, long de 5500 km, relie Vancouver à la Nouvelle Zélande et au Queensland.

Des pistes à grande capacité existent à Hao, dans les Tuamotu ou sur l'île de Pâques pour permettre un poser d'urgence des navettes spatiales. Pendant la guerre du Pacifique, les Etats Unis ont installé à Bora Bora une base de relais pour leurs opérations aériennes. Ce contact a laissé un excellent souvenir aux polynésiens.

On peut imaginer que les nouvelles technologies des télécommunications trouveront de l'intérêt pour ces terres isolées par exemple en y implantant des bases relais pour des constellations satellitaires.

## **3-Les perspectives.**

Il est difficile de prévoir quel sera l'avenir des micro Etats du Pacifique. Pour certains auteurs, ils sont promis à l'évacuation progressive de leurs habitants qui partiront vers des régions plus développées, pendant que de riches touristes se prélasseront sur leurs plages. Pour d'autres, ils sont au contraire promis à la surpopulation, à la dépendance des aides extérieures et à une clochardisation générale.

L'une des questions qui risque de se poser est celle d'une divergence d'orientation entre les élites de la région et les populations. Les premières sont tentées par les perspectives de développement de leur région en coopération avec le Japon et les puissances économiques émergentes d'Asie. Les secondes, sont mieux arrimées aux nations européennes ou occidentales auxquelles des liens anciens d'amitié les rattachent et qui sont également le lieux de résidence de nombreux îliens.

## **B- La place du Pacifique Sud**

## **1- Des systèmes politiques très divers.**

Des systèmes politiques très différents coexistent :

Le royaume des Tonga a connu le protectorat britannique de 1900 à 1970. Il devient alors membre du Commonwealth. Le souverain actuel, Tupou IV est le successeur d'une lignée antérieure à l'arrivée des européens.

Les Samoa occidentales ont été le premier Etat polynésien indépendant. En 1947, alors qu'elle était placée sous mandat Néo-Zélandais, la population adressa une pétition à l'assemblée générale des Nations Unies pour obtenir un statut d'autonomie tout en restant sous la tutelle Néo-Zélandaise. L'étape suivante fut l'accession à l'indépendance en janvier 1962. La constitution permet de ménager la nature aristocratique du pouvoir traditionnel samoan tout en introduisant un fonctionnement démocratique.

Les Samoa américaines, anciennes colonies allemandes ont le statut de territoire non incorporé et non organisé des Etats Unis. Les Samoans sont autorisés à séjourner aux Etats Unis sans limitation ni contrainte, mais ne peuvent obtenir la citoyenneté qu'à certaines conditions comme pour les hommes celle d'avoir servi dans les armées. Le système politique est bicaméral avec un sénat élu parmi les nobles ou « matai » et une chambre des représentants élue au suffrage universel.

Aux îles Fidji, une importante immigration indienne a menacé de mettre en minorité la population autochtone. A la suite du coup d'Etat du général Rabuka en 1987, des dispositions constitutionnelles spécifiques ont été adoptées pour empêcher qu'une telle chose puisse se produire à l'avenir.

Nauru est membre du Commonwealth depuis son indépendance en 1968. La Papouasie Nouvelle Guinée l'est depuis 1975, alors que les îles Salomon en sont membres depuis le 7 juillet 1978, Tuvalu depuis 1978 et Kiribati, 1979.

Le Vanuatu, est indépendant depuis le 30 juillet 1980. Sa jeune histoire commence par une prise de distance avec l'Occident en général et le monde francophone en particulier. Le Vanuatu s'oppose aux essais nucléaires français, et recherche un rapprochement avec des pays comme la Libye et l'URSS. A partir de 1991, les choses reprennent un cours plus serein avec l'arrivée au pouvoir d'une majorité francophone et le renouveau des relations avec Paris.

Un statut de libre association unit les îles Cook à la Nouvelle Zélande depuis 1965. Cette disposition fait suite à l'annexion pure et simple intervenue en 1901. Les habitants de ces îles jouissent d'une double nationalité.

En 1901, Niue est rattachée à la Nouvelle Zélande puis obtient son autonomie politique en 1974. Cette prise de distance a lieu à l'initiative de la Nouvelle Zélande à qui Niue reprochait de vouloir la décoloniser pour mettre un terme à son soutien financier

Les trois atolls qui constituent Tokelau sont administrés à partir de la Nouvelle Zélande, malgré le souhait exprimé par la puissance tutélaire de voir s'émanciper cette dépendance. Les représentants de Tokelau ont confirmé en 1990 auprès de l'ONU, leur souhait de rester dans le giron de Wellington.

Les Marshall et Palau sont devenues des républiques après avoir été jusqu'en 1972 Etats associés aux Etats Unis.

Les Mariannes, elles sont restées au sein du Commonwealth américain, alors que Guam, île principale de l'archipel possède le statut de territoire non incorporé, ses habitants bénéficiant de la nationalité américaine.

Les derniers territoires directement dépendants sont : pour la Nouvelle Zélande Tokelau Kermadec et des îles antarctiques inhabitées : Auckland, Campbell, Macquarie. Pour l'Australie : Norfolk. Pour la Grande Bretagne : Pitcairn.

## **2- Des pays en voie de développement ?**

Les pays du Pacifique Sud sont dans une situation assez particulière du point de vue de l'aide qui leur est fournie. En effet, il peut apparaître comme plus efficace de venir en aide significativement à un micro-Etat très peu peuplé, où l'aide fournie aura un impact et une visibilité maximale, plutôt que de s'intéresser à un pays plus peuplé, où l'aide rapportée au nombre d'habitants serait bien plus faible pour un même effort. De plus, à l'assemblée générale de l'ONU, chaque Etat dispose de la même voix. Ceci explique que les Etats du Pacifique, et tout particulièrement les plus petits, n'éprouvent que peu de mal à trouver de généreux parrains.

Pour la période 1990-1994, l'origine des ressources distribuées se répartit comme suit :

France :	4119,9 millions de US \$	soit 41%
Australie :	2850,9	28,8%
Royaume Uni	1040,6	10,5%
Japon	858,9	8,7%
Etats Unis	664	6,7%
Nouvelle Zélande	254,1	2,6%
Pays Bas	65,1	0,6%
Autres	34,8	0,4%

On constate que l'afflux de cette aide ne contribue que médiocrement à l'autonomie des pays où elle arrive. Sa fonction est plutôt de maintenir un niveau de vie élevé que les ressources propres ne sauraient permettre de soutenir.

En fait, l'interprétation de ces économies par le modèle des pays en voie de développement ne s'applique pertinemment qu'à la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui ne reçoit annuellement que 192,5 millions de F du FMI pour une population de quatre millions et demi d'habitants.

Les économistes ont décrit la réalité qui prévaut dans ces états en inventant un nouveau concept : celui de petite économie insulaire.

## **3- Les petites économies insulaires (PEI)**

Cette notion s'applique à des ensembles isolés du reste du monde par des distances très importantes, dont les populations sont trop peu nombreuses pour représenter un marché intéressant, et pour lesquels toute production locale est quasi automatiquement condamnée à être réalisée à des prix de revient supérieurs à ceux des mêmes biens importés.

L'étude de telles économies s'est développée dans les années 1980, suivant la vague d'indépendance de nombre de petits Etats insulaires, dans le Pacifique, mais aussi dans l'Atlantique et l'Océan Indien.

L'aide est donc omniprésente, subventionnant des activités qui permettent d'occuper les populations. La création de zones franches est l'une des manières indirectes de soutenir une activité qui dans les conditions normales de ces marchés ne serait pas viable.

On parle pour ces économie du système MIRAB : Migrations, Remittances, Aid, Bureaucracy. L'acronyme décrit les revenus de ces Etats qui vivent des fonds expédiés de l'étranger par leurs expatriés et des aides de pays plus riches.

# **LES RELATIONS**

## **A- Les influences extérieures.**

### **1-L'URSS puis la Russie.**

La pénétration soviétique s'est traduite dans les années 80 par des accords de pêche sans autorisation d'escale avec le Kiribati en 1985. L'année suivante, le Vanuatu conclut un accord similaire et s'ouvre aux avions de l'Aeroflot. Fidjiens et Papous se rapprochent également de l'URSS pendant cette période. Les Tongiens sont à deux doigts de conclure avec les soviétiques un accord pour échanger la modernisation de leur aéroport contre l'installation d'une base de pêche. Nouvelle Zélande et Australie unissent alors leurs efforts pour faire échouer le projet.

Pendant ces années, nombre de petits Etats nouvellement indépendants pratiqueront ainsi la politique de la bascule en offrant à l'URSS des ouvertures (pêche, escales) en échange d'aides au développement. Ils acceptent à l'occasion d'y renoncer si les puissances occidentales sont prêtes à compenser ce manque-à-gagner.

Les évènements intervenus depuis dans ce pays ont réduit l'influence de la Russie à sa plus simple expression.

### **2-L'Australie :**

L'Australie, plus grande des îles ou plus petit des continents affirme son rôle de puissance régionale. Sa puissance économique ne lui permet pas encore d'apparaître comme un géant sur la scène mondiale, et une bonne part de ses intérêts la conduisent plutôt à se tourner vers l'océan Indien. Pourtant, compte tenu des divers mandats qui sont les siens et de son poids relatif dans le sud de l'Océan Pacifique, son influence ne peut être négligée. Elle s'appuie sur des relations anciennes, mais aussi sur une aide financière prodiguée à nombre de micro-état qui manquent de ressources. L'Australie se veut également le bastion avancé de l'Occident dans la région, relais du grand frère américain, ce qui ne va pas sans susciter quelque agacement parmi les petits de la zone.

### **3-La Chine :**

La Chine poursuit depuis 1970 une politique de pénétration dans le Pacifique sud. Elle a ouvert des représentations diplomatiques dans un certain nombre d'îles, mais fournit par ailleurs une aide financière appréciée. Son aide a pris pour le Vanuatu, la forme de la construction du parlement de ce jeune état. Elle poursuit par ailleurs avec une remarquable constance son projet de se doter d'une marine océanique, c'est ainsi que la construction de deux porte-avions de 48000 tonnes devrait commencer cette année à Shanghai. Ces navires qui devraient être admis au service actif à partir de 2003 devraient emporter chacun 24 avions Sukkoï 30 MKK vendus par la Russie. On pense immédiatement aux enjeux territoriaux des Paracels ou des Spratleys. Mais cette nouvelle devrait également intéresser l'Australie et la Nouvelle Zélande qui considèrent que l'équilibre de leur région repose sur trois pieds : Etats Unis, Chine et Japon.

#### **4-Les Etats Unis :**

Les Etats Unis voient dans le Pacifique un débouché naturel. C'est l'expédition du commodore Perry en 1853 qui force le Japon à s'ouvrir à la modernité. Plus tard, avec la seconde guerre mondiale et les efforts gigantesques déployés pour vaincre ce même Japon, le Pacifique peut être vu comme une zone entièrement placée sous la domination américaine, en tout cas sous son contrôle. A ce jour, la présence des USA dans la zone s'appuie encore sur un réseau bien structuré de bases militaires: Guam, Pearl Harbour, Saï pan etc. Leur action dans la région comporte une aide financière accordée aux petits états. Ils soutiennent partout leur vigilance pour éviter le développement de tout foyer de crise. Ils sont aussi présents par leur flotte de pêche qui fut à l'origine de plusieurs incidents au moment où ils refusaient de respecter les zones économiques exclusives des Etats insulaires. En 82, la Papouasie Nouvelle Guinée confisque le Dannica, un senneur Américain en infraction. En rétorsion, les Etats Unis imposent un embargo sur tous les produits de la pêche de ce pays. Le même incident deux ans plus tard aux Salomon conduira aux mêmes représailles. C'est là qu'il faut voir sans doute les raisons du rapprochement esquissé entre certaines îles et les soviétiques. Cette menace conduira en 1988, à un traité multilatéral entre les Etats du Forum et les Etats Unis, satisfaisant pour toutes les parties.

#### **5-Le Japon :**

Le Japon, tard venu dans la zone a dû, pour s'y faire admettre, faire oublier son rôle hégémonique pendant la dernière guerre mondiale. Il s'y est employé par des gestes politiques habiles : abandon du projet d'immersion dans le Pacifique de rejets nucléaires et soutien à l'ONU de la proposition d'autodétermination de la Nouvelle Calédonie. Bien que de dimension modeste, les îles du Pacifique sud sont un marché d'exportation pour les industriels japonais. A leur tour, les nippons sont des touristes solvables et contribuent significativement à l'aide financière sans laquelle beaucoup ne pourraient faire face à leurs engagements. Le Japon est le 4eme donateur dans la région.

#### **6- L'union Européenne :**

L'Union Européenne, est présente dans le Pacifique sud non seulement avec les nationaux Français, mais aussi avec les britanniques de Pitcairn.

La Reine d'Angleterre reste à ce jour le chef d'Etat en titre de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Salomon et de Tuvalu.

### **B- La position française**

#### **1-Les essais nucléaires.**

Les premiers essais nucléaires français avaient eu lieu au Sahara à Reggane en 1960 et 1961. Quatre essais y furent réalisés. L'issue du conflit algérien, imposait la recherche d'un nouveau centre d'essais à un moment où l'acquisition de la capacité nucléaire était une priorité nationale.

Le choix de la Polynésie s'imposa comme étant celui qui éloignait le mieux les essais des centres de population. Cette solution n'avait pas été retenue lors des premiers essais en raison du rayon d'action des avions qui à l'époque était trop faible pour se passer d'une escale sur un

territoire non français. En 1963, les performances des avions permettent de relier Paris à Tahiti avec une seule escale à Pointe à Pitre.

Les atolls concernés par les expérimentations étaient : Mururoa, Fangataufa et Hao. Leur cession par le territoire à l'Etat Français fut approuvée par une commission de l'assemblée territoriale, sans avoir été discutée en séance plénière. C'est le Général de Gaulle lui même qui présenta le projet, après l'annonce de l'octroi d'une subvention destinée à combler le déficit budgétaire du territoire...

L'aventure du Centre d'Expérimentation du Pacifique pouvait dès lors commencer. Il s'agissait de créer « ex nihilo » une base ultra moderne, des abris bétonnés capables de résister aux tirs, ainsi bien entendu, que toutes les installations nécessaires à la vie sur les sites de plusieurs milliers de personnes, civils et militaires. Il fallait aussi construire des pistes d'aviation, ainsi que des installations portuaires adaptées à l'afflux des marchandises nécessaires. A Fangataufa où aucune passe navigable n'existait alors, l'emploi de baleinières de récifs était nécessaire. Ces lourdes embarcations, maniées avec adresse par des polynésiens spécialement recrutés pour cet emploi, sont capables de se poser sur le récif corallien en profitant d'une vague favorable. L'affaire est toujours impressionnante, parfois périlleuse. En effet, on dut débarquer par ce moyen des camions dont la masse devait être répartie sur deux embarcations, l'ensemble évoquant les pirogues doubles des anciens...

Tahiti bénéficia directement de cet élan puisque dans son port, la longueur des quais passa de 223 à 1100 mètres. Les capacités de stockage augmentèrent dans des proportions comparables. En trois ans, de 1963 à 1966, la Polynésie vécut une mutation considérable, marquée par l'irruption d'un grand nombre de militaires et de civils sur son sol, par la construction d'infrastructures nouvelles, et consécutivement par l'arrivée dans ses circuits économiques de nouveaux flux financiers.

Il fallut aussi procéder avant les premiers essais à des études hydrographiques, topographiques et météorologiques. Ce dernier point étant particulièrement important dans le cadres des essais aériens pour prévoir les zones de retombées et ne décider d'un tir que lorsqu'elles ne menacent aucune zone habitée. Un réseau de surveillance de la radioactivité a doublé le réseau des mesures météorologiques, de manière à détecter toute contamination.

Le premier tir français eut lieu le 6 juillet 1966. L'essai qui avait reçu le nom de code Aldebaran fut effectué à partir d'une barge. Des câbles permettaient de transmettre les mesures effectuées vers les blockhaus. Pour éviter la production d'une grande quantité de déchets lourds et radioactifs, on passa dès le mois de septembre 1966 à une autre technique : le tir sous ballon. Ce procédé délicat à mettre en œuvre permettait d'éviter le contact entre la « boule de feu » de l'explosion et la surface du lagon. La production de substances radioactives était très limitée et le site pouvait rapidement être remis en état pour un nouveau tir. Trois tirs seulement furent effectués sur barge. Pendant cette même campagne de tir de 1966, trois autres tirs furent réalisés sous ballon, le premier d'entre eux eut lieu en présence du général de Gaulle lui même. La puissance des engins passa de 30 à 300 kilotonnes.

En 1967, il n'y eut que trois tirs. En 1968 eut lieu le premier tir thermonucléaire à Fangataufa. La bombe était d'une puissance de 2,6 mégatonnes. Les essais interrompus en 1969 reprirent l'année suivante.

Pour tous ces tirs, la force « Alpha », constituée autour d'un porte-avions assurait la sécurité de la zone, participait aux prélèvements et aux mesures et fournissait éventuellement le PC de commandement du tir installé sur le croiseur De Grasse.

Les tirs devinrent souterrains à partir de 1975. Cette mutation qui permettait encore de réduire la nuisance des essais en confinant les résidus de l'explosion à l'intérieur du socle basaltique

des atolls, était beaucoup moins onéreuse et ne nécessitait pas la débauche de moyens des essais aériens. Le nombre des personnels présent sur le territoire pouvait être réduit dans des proportions considérables.

En avril 1992 le président de la république, François Mitterrand annonce un moratoire sur les essais nucléaires qui est prolongé l'année suivante.

En 1995, Jacques Chirac, nouvellement élu à la magistrature suprême décide la reprise des essais pour une ultime campagne. Au début de l'année 1996, les essais sont définitivement arrêtés.

## **2- les conséquences.**

La France n'a pas été le premier ni le seul Etat à procéder à des essais nucléaires dans la région. Il est vrai que les procédés employés vis à vis des populations locales n'ont pas toujours été empreints de tact ni de délicatesse. Pourtant, nos devanciers pouvaient difficilement se poser en donneurs de leçons :

Pour leurs essais nucléaires dans les îles Marshall à la fin des années 40, les Etats Unis déplacèrent des populations, les spoliant de leur terres en confirmant de prétendues « ventes » extorquées par l'occupant japonais. Ces essais provoquèrent la contamination des habitants de Rongelap dans des conditions critiquables. Un essai fut maintenu alors que les prévisions météorologiques prévoyaient le passage du nuage radioactif au dessus des terres.

La mise en avant systématique des bienfaits financiers liés à l'activité du CEP était censée emporter l'adhésion sans réserve des polynésiens. Ce fut le cas pour beaucoup d'entre eux, mais une minorité ne s'en satisfaisait pas.

Ces essais ne tardèrent pas en revanche à cristalliser les critiques unanimes de l'ensemble des pays voisins, à commencer par la Nouvelle Zélande.

Celle-ci expédia dès 1973 deux frégates dans la zone interdite des essais promulguée par la France.

Plus tard, elle confirmera ses positions résolument anti-nucléaires en interdisant les escales de bâtiments porteurs d'armes nucléaire, n'hésitant pas sur ce point à mécontenter gravement les Etats Unis :

En 1984, David Lange, premier ministre nouvellement élu en Nouvelle Zélande annonce que son pays n'accueillera plus désormais de bâtiments de guerre porteurs d'armes nucléaires, fussent ils Britanniques ou Américains. Des pressions importantes furent exercées sur la Nouvelle Zélande, directement des Etats Unis ou par l'intermédiaire de l'Australie, pour l'amener à revenir sur sa décision.

Jusqu'à l'arrêt définitif, la question des essais Français est restée une pomme de discorde. La position française était de refuser toute mise en cause de ce qu'elle assurait être une nécessité vitale pour elle. Cette attitude rigide a souvent été qualifiée d'arrogante, voire de méprisante par nos adversaires.

Malheureusement, la désastreuse affaire du Rainbow Warrior a pu confirmer ce sentiment.

## **3- Le Rainbow Warrior.**

Les activistes anti-nucléaires de l'organisation Greenpeace projetaient de marquer le quarantième anniversaire des explosions de Hiroshima et Nagasaki, par une manifestation

d'une ampleur particulière. Il s'agissait de mobiliser une flottille particulièrement nombreuse pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la campagne d'essais annuelle française.

Le Rainbow Warrior, vaisseau amiral de l'organisation avait commencé par une action dans les îles Marshall, auprès d'habitants de l'atoll de Rongelap contaminés par les essais américains. Il rejoint Auckland le 7 juillet pour y préparer sa traversée vers la Polynésie, dans le cadre sympathisant de la Nouvelle Zélande du très anti-nucléaire premier ministre David Lange.

Le 10 juillet 1995, le bâtiment de l'organisation est saboté par les services spéciaux français. Un photographe meurt noyé pour avoir tenté de récupérer du matériel à bord après l'explosion.

L'enquête menée en Nouvelle Zélande permet de montrer la responsabilité des français et d'arrêter deux officiers ayant participé à l'opération. Après avoir longtemps nié, le gouvernement français est finalement obligé d'admettre sa responsabilité le 22 septembre seulement.

L'événement dégrade considérablement l'image de notre pays dans la région : l'acte était manifestement inadapté en plus d'avoir été maladroitement réalisé. En métropole, le débat porte surtout sur la responsabilité politique des commanditaires et sur le degré de connaissance de l'opération que l'un ou l'autre a pu avoir. Aux yeux du monde, la France apparaît comme un Etat terroriste, capable d'une action illégale sur le territoire d'un allié.

C'est en 1986, après un changement de la majorité gouvernementale que l'affaire sera négociée entre la France et la Nouvelle Zélande. Celle ci acceptera que les officiers français soient libérés à condition d'être assignés à résidence pour trois ans sur l'atoll d'Hao.

Des dédommagements et réparations diverses étaient attribués à la famille du photographe décédé, à l'organisation Greenpeace ainsi qu'au gouvernement Néo-Zélandais.

#### **4-L'affaire Néo-Calédonienne.**

Les mouvements revendicatifs de la communauté mélanésienne qui ont commencé en 1984, sont l'aboutissement de la longue histoire de la colonisation du territoire. Celle ci n'a pas su redistribuer avec suffisamment d'équité les profits et les bienfaits tirés de la mise en valeur du pays et en particulier ceux liés à la production du nickel.

Dès 1880 étaient instituées les réserves puis en 1887, les lois sur l'indigénat qui assignaient les canaques à résidence sur les terres des réserves, sauf s'ils bénéficiaient d'un contrat de travail. Près de 90% des terres furent ainsi confisquées pour être distribuées à des colons ou à l'administration.

1884 est l'année de la création du FLNKS (Front de Libération pour une Kanaky Socialiste). Elle voit l'affrontement des populations mélanésiennes avec les représentants de l'Etat, ainsi qu'avec les habitants d'origine européenne. A Hiengène, le 5 décembre 84, une fusillade fait dix morts dans les rangs canaques.

Paris délègue M Pisani pour rétablir l'ordre et le dialogue. Un projet « d'indépendance-association » est tout d'abord mis sur pied, mais il est corrigé par la suite dans le sens d'un amarrage plus solide à la métropole. Ce sera le statut Fabius voté en août 1985.

De 1986 à 1988, c'est la cohabitation. Le gouvernement Chirac, lié au mouvement anti-indépendantiste du RPCR, renforce la présence militaire dans l'île, organise en 1987 un referendum boycotté par les indépendantistes qui donne un résultat défavorable aux indépendantistes. Un nouveau statut entre en vigueur: le statut Pons.

C'est en 1988, entre les deux tours des élections présidentielles que se déroula le drame d'Ouvéa. Le 22 avril, des indépendantistes avaient pris d'assaut la gendarmerie de Faya-Oué, tuant quatre gendarmes et prenant quinze otages. Le 5 mai au matin, l'assaut est donné par les gendarmes et les militaires qui encerclent la grotte d'Ouvéa où sont retenus les otages. Pendant leur libération, dix neuf indépendantistes et deux militaires sont tués.

Après ce drame et le changement de gouvernement en France, une mission fut envoyée en Nouvelle Calédonie pour y négocier ce qui fut appelé les accords de Matignon signés le 26 juin 1988. Le traumatisme d'Ouvéa a aiguillonné les interlocuteurs dans le sens de la recherche d'un accord.

## **5-Le statut de nos territoires.**

La Nouvelle Calédonie

La nouvelle Calédonie a changé huit fois de statut depuis 1958. Ces différents statuts sont liés à la question du peuplement de l'île. Les réformes successives ont parfois eu pour effet de rapprocher le territoire de la métropole, parfois de l'en éloigner.

Les accords de Matignon de 1988, mettaient fin à une agitation née de la volonté de la population de participer plus activement à la gestion du territoire. Cette population d'origine autochtone s'inquiétait de devenir minoritaire sur son propre sol, alors que l'immigration d'origine métropolitaine était favorisée par les gouvernements ainsi que par la prospérité due au nickel.

Le recensement de 1989 fournissait l'image suivante de la population de la Nouvelle Calédonie : mélanésien : 45%, européens : 35%, Wallisiens : 9%, Indonésiens : 3%, Tahitiens : 3%, Vietnamiens 1%, autres : 4%.

Le statut sorti des accords de Matignon consacrait un découpage en trois provinces de manière à assurer aux Canaques indépendantistes la gestion de deux d'entre elles : celle du Nord et celle des îles Loyauté. La province du Sud sur laquelle se situe Nouméa reste, elle, contrôlée par des leaders politiques favorables au maintien au sein de la République. Les provinces sont administrées par une assemblée élue au suffrage universel pour six ans.

Une assemblée territoriale porte le nom de congrès et réunit les représentants des trois provinces.

L'exécutif est assuré par le Haut Commissaire de la République qui est aussi le représentant de l'Etat. La loi précise toutefois que les actes du congrès sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés.

L'Etat conserve la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et du contrôle administratif.

Ce statut fut approuvé par les Français sous la forme de la loi référendaire du 9 novembre 1988.

Dix ans plus tard, un accord de consensus remplaçait le referendum d'autodétermination que la loi prévoyait. Cet accord met en place un transfert des responsabilités vers le territoire. Entre 15 et 20 ans après le début du processus, c'est à dire entre 2013 et 2018, le corps électoral dont la composition a fait l'objet de discussions serrées, sera appelé à se prononcer sur l'accès à l'indépendance. Celle ci apparaîtrait comme la seule issue envisagée et, d'ores et déjà, le territoire apparaît comme un « pays à souveraineté partagée ».

## La Polynésie française

Le statut de la Polynésie Française a bien évolué depuis le « Gouvernement Naval » de 1885. Le désir d'autonomie s'est exprimé au travers des structures existantes, par des partis dont certains indépendantistes. La première grande évolution eut lieu en 1977, instituant une autonomie. Le statut actuel a été institué par les lois du 10 avril 1996.

Le domaine de compétence de l'Etat est limité: aux relations extérieures (à l'exclusion de la tarification douanière), à la Défense, au maintien de l'ordre et de la sécurité civile, à la monnaie, aux droits civil, pénal, commercial et du travail, à l'organisation de la justice et de l'enseignement supérieur, à la communication audiovisuelle dans le respect de l'identité Polynésienne. Même si cette liste est un peu longue, elle laisse au territoire un immense champ de compétence, avec en particulier la fiscalité. L'organisation administrative comporte trois niveaux : les communes, le Territoire et l'Etat. Le Territoire détient l'essentiel du pouvoir. Le Président du Gouvernement y possède un poids important : il est le chef de l'exécutif du territoire. L'assemblée territoriale est élue au suffrage universel direct.

Au total, cette autonomie apparaît jusqu'en 1998, comme plus substantielle que celle dont bénéficie la Nouvelle Calédonie. Les Polynésiens actuellement distancés semblent désireux de rattraper leur retard et devraient eux aussi mettre en place un dispositif similaire capable de conduire à l'indépendance.

L'organisation de Wallis et Futuna s'adapte aux royaumes coutumiers. Un administrateur gouverne celle de Wallis et désigne les chefs des deux autres circonscriptions : Alofi et Futuna. Ces trois personnages sont assistés par un conseil coutumier élu et présidé par le « roi ». Une assemblée territoriale réunit 25 membres élus et désigne une commission de quatre membres qui est chargée d'examiner les affaires que lui transmet l'assemblée. Ses décisions sont exécutoires après approbation par l'administrateur. Ces structures éprouvées ne semblent pas devoir être modifiées à court terme.

## **C- des structures en devenir.**

### **1- Les alliances régionales.**

Dès les années 30, Nouvelle Zélande et Australie avaient souhaité se regrouper pour faire face à la menace japonaise. Cette alliance militaire prit en 1944 le nom d'ANZAC (Australia New Zealand Cooperation). C'était un pacte régional de sécurité et de stabilité.

Les Etats Unis, sollicités pour prendre part à cette alliance n'y participèrent qu'à partir de 1951, date de la signature du pacte ANZUS (Australia New Zealand, United States).

Dans le cadre de la charte de l'ONU, l'ANZUS se proposait de contribuer au règlement par la négociation des conflits pouvant survenir dans la région.

En pratique, les zones de responsabilités attribuées à l'Australie et à la Nouvelle Zélande étaient disproportionnées à leurs moyens de surveillance. L'accord servit donc essentiellement de cadre à des exercices de forces navales entre les trois pays.

Les Etats Unis n'ont jamais accepté, malgré leurs demandes répétées que les petits états océaniques intègrent cette structure. La participation régulière des Fidji aux déploiements onusiens leur donnait pourtant quelques arguments.

En 1984, la décision de la Nouvelle Zélande de ne plus accueillir des navires porteurs d'armes nucléaires provoqua de fait l'éclatement de l'alliance. La Nouvelle Zélande devenait un pays non aligné.

La convention SPARTECA : South Pacific Regional Trade and Economic Co-operation Agreement unit l'Australie, la Nouvelle Zélande et nombre de petits pays du Pacifique pour favoriser leurs échanges commerciaux et en particulier les exportations des petits pays océaniens.

## **2- La Commission du Pacifique Sud.**

La Commission du Pacifique sud a été créée à l'initiative du Royaume Uni, la France ayant participé largement au mouvement d'idées dont elle est issue. Il s'agit d'une agence de l'Organisation des Nations Unies, chargée de contribuer au maintien de la paix dans la région. Sa zone de compétence est limitée au nord par l'équateur, à l'est par Pitcairn, par les îles Australes au sud. Elle englobe la Polynésie et la Mélanésie. Elle rassemble l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France, les Pays Bas et le Royaume Uni. Elle se réunit pour la première fois en 1947 à Camberra. Ses conclusions développent la nécessité de maintenir dans la région les équilibres socio-économiques pour contribuer à la stabilité. Le débat politique est exclu statutairement du champ de compétences de la commission, ce qui incitera les Etats soucieux de disposer d'une tribune à créer de nouvelles structures.

En 1951, Guam et la Micronésie sont ajoutés à la zone de compétence de la CPS. A la suite de leurs retrait de la zone, les Pays Bas en 1964 puis le Royaume Uni en 1995, quittent l'organisation.

Le Chili, le Japon et la Corée demandent actuellement à faire partie de l'organisation qui, de son côté, est à la recherche de nouveaux bailleurs de fonds.

Au fur et à mesure de leur accession à l'indépendance, les nouveaux états sont intégrés : Samoa occidentales en 1965, Nauru en 1969, Fidji en 1971, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975, Tuvalu et les Salomon en 1978, Niue et les Cook en 1980. Cette évolution a conduit à y admettre petit à petit jusqu'à 27 états différents et à refondre en 1983 son mode de fonctionnement : les participants ont un droit de vote équivalent mais versent une contribution adaptés à leurs possibilités financières; elle est nulle pour Pitcairn.

Le bilan en matière de développement de cette institution est très positif. Des voix se sont élevées comme celle d'Hélise Huffer (Pirogues et porte-avions in Le Pacifique insulaire) pour y voir « l'instrument idéal des puissances de tutelle », reproche que par ailleurs elle reporte également sur le Forum du Pacifique.

## **3-Le forum du Pacifique.**

En 1965 est créée la PIPA : Pacific Islands Producers Association, association des producteurs insulaires du Pacifique. Cette organisation a pour but de susciter une union des producteurs des îles en vue d'améliorer la qualité de leurs produits et pour obtenir des acheteurs, un meilleur prix. Les Fidji, les Tonga, les Cook, les Samoa occidentales, Niue, les Gilbert (futur Kiribati), en sont membres.

Le Forum du Pacifique est né des limites de la CPS qui se voulait avant tout un lieu d'échanges techniques, où la voix d'Etats non strictement insulaires et non strictement océaniens, dont en particulier celle de la France, se fait entendre avec trop d'insistance au gré de certains membres. En effet, la France en 1965, s'oppose efficacement à ce que la question

des essais nucléaires soit débattue en son sein. C'est en 1971 que se concrétise ce mouvement avec la réunion à Wellington des chefs d'Etat de Fidji, Nauru, Samoa Occidentales, des Cook, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Tous sont anglophones, et les adhésions ultérieures, de la Papouasie Nouvelle Guinée, des Salomon, de Tuvalu, du Vanuatu, des Etats Fédérés de Micronésie confirmeront cette orientation jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement francophone au Vanuatu. Les conditions d'admission sont d'ailleurs définies de manière à exclure de fait la candidature de la France en tant que telle ou par l'intermédiaire de ses territoires.

Le Forum s'est doté d'un organe de coordination économique : le SPEC (South Pacific Economic Cooperation), qui s'occupe d'échanges, de transport et de développement économique.

#### **4-Le traité de Rarotonga.**

Signé au cours d'un sommet du Forum du Pacifique Sud qui s'est tenu du 5 au 8 août 1985, le traité de Rarotonga entre en vigueur le 11 décembre 1986, ceci faisant suite à sa ratification par huit des dix Etats signataires : Australie, Cook, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée, Samoa Occidentales et Tuvalu. Cet accord déclarait à l'initiative de l'Australie, le Pacifique « zone dénucléarisée ». La zone d'application est limitée au nord par l'équateur, au sud par le continent Antarctique, elle va de l'Australie à l'Amérique du sud, celle ci étant couverte par le traité de Tlatelolco.

Les engagements des signataires consistent à :

-Renoncer aux dispositifs explosifs nucléaires en s'abstenant de toute fabrication, acquisition ou détention ;

-Ne pas fournir à tout Etat non doté d'armes nucléaires des matières brutes ou des produits fissiles spéciaux, sauf à des fins pacifiques, dans le strict cadre du système international de non-prolifération et le système de garantie de l'AIEA ;

-Empêcher le stationnement de tout dispositif nucléaire sur son territoire, chacun restant libre des modalités d'octroi d'autorisation d'escales de navires ou d'aéronefs ;

-Empêcher l'essai de tout dispositif nucléaire sur son territoire ;

-Ne pas immerger et empêcher d'immerger des déchets radioactifs dans la zone.

La vertu anti-nucléaire peut être difficile. Ainsi, le paragraphe sur les escales de navires préserve-t-il la liberté des signataires. L'Australie souhaitait conserver la possibilité d'accueillir de tels navires. Les Fidji, placés à l'origine sur la même ligne dure que la Nouvelle Zélande, ont accepté des Etats unis, en même temps que des escales de navires nucléaires ... une aide de 1, 5 millions de dollars.

La France a signé le traité de Rarotonga le 25 mars 1996.

#### **5-Les perspectives nouvelles.**

Une université du Pacifique Sud a été financée dès 1967 par l'Australie et la Nouvelle Zélande. Ce n'est que vingt ans plus tard que la France crée à son tour l'Université Française du Pacifique. L'influence culturelle de notre pays s'est ressentie de ce retard, alors que le camp anglo-saxon a profité pleinement de l'influence ainsi exercée sur les élites insulaires. Dans ce domaine, on peut se demander s'il est possible de rattraper le retard pris et de contrebalancer la fascination exercée par la civilisation nord américaine.

En revanche, notre pays apporte une contribution substantielle aux dépenses de ses territoires, elle y entretient des moyens militaires qui lui permettent d'exercer sa souveraineté sur les vastes zones maritimes qui sont les siennes. Elle appuie sa position auprès des autres nations en leur proposant par des accords, de surveiller leur zone économique. Les Cook Fidji et les Tonga bénéficient de telles dispositions.

Le 2 décembre 1986, la Nouvelle Calédonie a été à nouveau inscrite par l'Assemblée générale de l'ONU sur la liste des territoires à décoloniser où elle avait déjà figuré de 1945 à 1947.

Les dispositions prises en 1998 devraient être de nature à faire taire toute contestation dans ce domaine.

A propos des essais nucléaires, la sensibilité reste élevée puisqu'au mois de janvier 2000 la France a une nouvelle fois refusé de lever le secret défense sur les 193 essais français conduits dans le Pacifique de 1966 à 1996. Cette demande était formulée par Emile Vernaudon, député de Polynésie Française.

## CONCLUSION

La France a du mal à faire son deuil de son statut de grande puissance mondiale. Elle tient à ses possessions d'Outre-Mer comme à des témoins de son époque de grandeur plus que pour les bénéfices réels qu'elle en retire. En effet, ceux-ci sont nuls sur le plan économique puisque ces territoires doivent être maintenus sous la perfusion des subventions métropolitaines. Les avantages à retirer de la zone économique exclusive que nous apportent ces terres sont largement virtuels.

Sur le plan diplomatique, force est de constater que l'unanimité du Pacifique Sud, espace traditionnel du consensus s'est largement faite contre nous, en particulier en raison des dossiers des essais nucléaires et de celui de la nouvelle Calédonie.

La proximité des marchés asiatiques émergents semble difficile à exploiter en partant de cette base de départ.

Toutefois, avoir un pied dans cette région nous offre des possibilités intéressantes de pré-positionnement, utilisées par exemple lors des événements de 1999 au Timor.

Pourtant, notre présence dans cette partie du monde n'est actuellement pas contestée. Les nations les plus puissantes de la région, Australie et Nouvelle Zélande y voient un facteur de stabilité appréciable. La France apparaît également comme un bailleur de fonds qu'il faudrait nécessairement remplacer en cas de défection.

La fin de nos campagnes d'essais nucléaires ainsi que les processus d'autodétermination qui se mettent en place en Nouvelle Calédonie et en Polynésie font taire les critiques qui nous étaient adressées jusqu'à une période récente.

Les populations sont toutes, à des degrés divers attachées à la France. Notre présence a provoqué une élévation considérable du niveau de vie et donc des exigences des habitants de ces îles. Il n'est pas envisageable de les abandonner. Nous pouvons dans une ambiance générale décripée, conserver la plupart des avantages dont nous jouissons dans cette partie du monde, en particulier la possibilité d'y entretenir des troupes et des bâtiments de combat. Les populations Polynésienne et Mélanésienne peuvent avec la France inventer les modalités de poursuite d'un destin commun, même dans le cadre de la « souveraineté partagée ».

## BIBLIOGRAPHIE

La France dans le Pacifique Sud	Isabelle CORDONIER
Le Pacifique, nouveau centre du monde	BERGER-LEVREAULT
Géostratégie du Pacifique	Hervé COUTEAU-BEGARIE
Sur des mers inconnues	Etienne TAILLEMITE
Le premier tour du monde	Antonio PIGAFETTA
Le Pacifique	Guy AGNIEL et Yves PIMONT
Le Pacifique insulaire	Revue Tiers-Monde n° 149
L'Australie et la Nouvelle Zélande Têtes de pont de la présence française dans la région Pacifique ?	Rapport du Sénat n° 290 1996-1997
Les DOM TOM	Jacques ZILLER
Fiu, Tahiti, la pirogue et la bombe.	Jean LARTEGUY
Océans des hommes	François BELLEC
Les essais nucléaires français 1960-1996	Bruno BARILLOT